

*Questions orales***LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL****L'ACQUISITION DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA—L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DU CABINET**

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, c'est au premier ministre suppléant que je m'adresse. Vendredi dernier, j'avais l'honneur d'être présent à la Cour fédérale lorsque l'honorable juge Jerome a déclaré en termes on ne peut plus clairs et précis que le droit des Canadiens de savoir comment le gouvernement dépense leur argent l'emporte de beaucoup sur la tradition qui veut que les délibérations du cabinet demeurent confidentielles. Le gouvernement dorénavant ne saurait plus invoquer cette excuse. Il a eu toute la fin de semaine pour étudier la chose. Entend-il remettre maintenant à M. Dye, notre vérificateur général, les documents concernant l'acquisition de Petrofina?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas fini d'examiner ce jugement. Je n'ai pas eu le temps de l'examiner au cours de la fin de la semaine, car j'ai passé la fin de semaine à Terre-Neuve à m'occuper d'autres affaires importantes. Je suis sûr que le député reconnaîtra avec moi qu'il s'agit là d'une question trop importante pour qu'une décision soit prise à la hâte, vu l'importance des principes mis en cause. Cependant, je puis assurer au député qu'une décision sera prise au cours de la semaine.

ON DEMANDE QUE LES DOCUMENTS DU CABINET SOIENT REMIS AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député fait preuve d'une prudence excessive, comme s'il voulait amadouer les mandarins et les hauts fonctionnaires fédéraux. Son parti et lui avaient pris un engagement à cet égard au cours de la campagne électorale. Il n'y a plus d'excuses. Le jugement est absolument clair. Arrêtez donc de tergiverser et de trembler, et remettez ces documents au vérificateur général.

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Si on veut s'en tenir aux faits, on doit reconnaître que jamais au cours de la campagne électorale nous n'avons promis que le vérificateur général ou qui que ce soit d'autre pourrait avoir accès au compte rendu des délibérations du cabinet, aux documents du cabinet, à la correspondance des ministres et autres documents semblables. Nous n'avons rien promis de tel, mais c'est ce qui résulterait du jugement qui est à l'étude. Le député peut compter que la décision sera prise dans le meilleur intérêt de la Chambre, du Canada et des députés.

* * *

LA SANTÉ**LA RESPONSABILITÉ DES IMPORTATIONS DE VIN**

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré que l'importateur est responsable de la qualité du vin

et des épreuves. Le ministre pourrait-il, en vertu de ses pouvoirs, s'assurer que l'importateur se conforme rigoureusement à la loi?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en vertu de la Loi des aliments et drogues cela relève de la compétence du ministère et, plus précisément, de la Direction générale de la protection de la santé. La présence de diéthylène-glycol dans les aliments est illégale et, à cet égard, le vin est considéré comme un aliment. Tous les vins qui en contiendront seront retirés du marché. Heureusement, jusqu'à présent, toutes les provinces, par l'intermédiaire de leur organisme de commercialisation, ont retiré ces vins volontairement. Il est certain, et je n'ai aucun doute à ce sujet, que tous les vins contenant des traces de ce produit seront retirés du marché.

LA PRÉSENCE D'ACIDE MONOBROMOACÉTIQUE

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, le ministre mentionnait le diéthylène-glycol. A-t-il entendu parlé d'une autre substance, appelée acide monobromoacétique, qui aurait été trouvée dans certains vins vendus sur le marché nord-américain? Est-il au courant? Pourrait-il nous dire à quoi sert ce produit?

● (1440)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il a été trouvé dans des vins autrichiens. Pour l'instant, aucun de ces vins n'aurait été importé au Canada, du moins autant que nous le sachions à midi.

On a aussi trouvé de l'azote de sodium dans certains vins autrichiens. C'est une substance utilisée dans les détonateurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Epp (Provencher): Il est exact, monsieur le Président, que l'on a trouvé de l'acide monobromoacétique, mais dans des vins qui n'auraient pas été importés au Canada. A propos de cette question, je dois ajouter que je ne peux m'empêcher de penser que ma pauvre mère avait raison.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**L'ACCÈS AUX DOCUMENTS RELATIFS À L'ACHAT DE PETROFINA PAR PETRO-CANADA**

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'il était totalement inacceptable au gouvernement libéral de refuser l'accès aux documents du cabinet qui touchaient à l'acquisition de la Petrofina par la compagnie Petro-Canada. Le ministre de la Justice peut-il maintenant expliquer pourquoi le gouvernement continue de refuser de donner accès à ces documents après le jugement du juge Jerome, la semaine dernière?